

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

PROJETS

SALARIÉS & BÉNÉVOLES

Bibliothécaire : un métier à temps plein !

Le personnel salarié

Des emplois qualifiés

Pour toute collectivité qui souhaite s'engager dans le domaine de la lecture publique, la question de la création de postes qualifiés affectés à la bibliothèque ne peut être éludée.

La présence de personnels salariés et qualifiés s'avère indispensable pour assurer un service de qualité :

- accueillir les publics,
- accompagner à la recherche d'information,
- sélectionner des documents et les promouvoir,
- mettre en place des actions de médiation,
- développer des partenariats ...

Autant de compétences spécifiques liées au métier de bibliothécaire qui ne peuvent être confiées à une personne non formée.

Mettre en œuvre une politique de lecture publique qui vise à promouvoir le livre et la lecture, à favoriser l'accès à la culture et à l'information, « ne peut se concevoir sans professionnels formés et capables d'analyser les besoins et les demandes des élus et des usagers » (CALENGE Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*) ,et de les transcrire en termes de services et de projets partenariaux.

« La présence de personnel qualifié est indispensable dans toutes les bibliothèques, quelles que soient leurs tailles et leurs missions, en raison des services qu'elles doivent rendre » (TAËSCH-FÖRSTE Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque*).

- En savoir + : [Les métiers au sein des bibliothèques](https://www.carrieres-publiques.com/fiche-metier/detail/metier-les-metiers-au-sein-des-bibliotheques-m-126) (https://www.carrieres-publiques.com/fiche-metier/detail/metier-les-metiers-au-sein-des-bibliotheques-m-126)

Les types de poste

Le type de poste varie en fonction de la structure et des moyens que la collectivité se donne pour atteindre les objectifs définis dans sa politique de lecture publique.

Un personnel en nombre suffisant et qualifié, c'est-à-dire spécifique aux bibliothèques est à prévoir.

La Direction du livre et de la lecture préconise un poste à temps plein pour 2 000 habitants dont la moitié de catégorie A et B.

Bertrand Calenge (*Les petites bibliothèques publiques*. Cercle de la librairie, 2006) recommande la présence d'au moins :

- un bibliothécaire dès que la commune ou le groupement de communes atteint 5 000 habitants,
- un assistant qualifié de conservation à partir de 3 000 habitants,
- un assistant de conservation à partir de 1 500 habitants.

La Médiathèque départementale peut vous apporter son expertise lors de la définition d'un poste afin de l'adapter au mieux à votre structure. Il est donc conseillé de contacter votre bibliothécaire référent de territoire lorsque vous engagez cette réflexion.

INTITULÉ	CATÉGORIE	ACCÈS	COÛT *
Conservateur territorial de bibliothèque		Concours (Bac+3)	66 299 €
Bibliothécaire territorial	A	Concours (Bac+3)	57 439 €
Assistant territorial de conservation	B	Concours (Bac)	48 560 €
Adjoint territorial du patrimoine	C	Recrutement direct	36 114 €

* moyenne annuelle sur les grades de base 2016 (charges sociales comprises)

Le personnel bénévole

Les droits et obligations

La présence de bénévoles peut être envisagée dans les plus petites communes pour venir en soutien des agents salariés. Se pose alors la question des conditions et modalités du recrutement.

En 1992, le Conseil supérieur des bibliothèques a rédigé une «charte du bibliothécaire volontaire» qui définit les droits et devoirs du bénévole.

Cette charte peut servir pour formaliser les engagements réciproques lors du recrutement du volontaire à savoir :

- pour la collectivité : les conditions de travail, la sécurité, l'indemnisation des frais engagés, la protection publique, la formation ...
- pour le bénévole : le respect des règles internes de la collectivité et de la bibliothèque (vocation publique de la bibliothèque, mode d'acquisition...), l'assiduité à un service régulier, la reconnaissance de l'autorité publique, l'implication dans les missions de service public, la formation...

L'appel à bénévolat

Le recrutement de bénévoles s'avère parfois hasardeux malgré la large diffusion d'annonces. Force est de constater que les bibliothèques françaises sont encore malhabiles pour communiquer sur leurs services et rédiger un appel à bénévoles. En revanche, nos collègues américains s'avèrent nettement plus experts dans le domaine et n'hésitent pas à vanter les mérites du bénévolat !

Pour vous aider à rédiger votre annonce, vous pouvez consulter quelques exemples publiés au Canada ou aux Etats-Unis, proposés en [téléchargement](http://mediatheque.seine-et-marne.fr/library/a0659584-413d-4903-a052-366a60744ef5-b-n-volat-biblioth-ques-Canada-et-US-2-.doc) (<http://mediatheque.seine-et-marne.fr/library/a0659584-413d-4903-a052-366a60744ef5-b-n-volat-biblioth-ques-Canada-et-US-2-.doc>)(49 Ko). Et en voici les points forts à retenir :

- détailler la diversité des tâches pour une présentation plus parlante et un élargissement des bénévoles qui pourraient s'investir
- interpellier le bénévole potentiel en mettant en avant ce qu'il pourra retirer de cette expérience.

La formation

La garantie d'un service de qualité

La mention de la formation en tant que droit et aussi devoir du bibliothécaire volontaire réaffirme la priorité de confier le fonctionnement de la bibliothèque à un personnel qualifié. Une collectivité ne peut effectivement pas faire l'économie d'un personnel, même bénévole, formé à la bibliothéconomie, à la médiation, aux technologies de l'information et de la communication...

Le métier de bibliothécaire est en constante mutation ; ses compétences évoluent avec l'essor d'Internet, le renouvellement des modes d'édition, le développement des services en bibliothèque, la diversification des publics et de leurs usages ... Pour assurer un service adapté aux attentes et besoins des usagers, il est donc essentiel que le bibliothécaire suive régulièrement des stages, assiste à des journées professionnelles afin de renouveler ses connaissances, échanger avec ses pairs, appréhender l'évolution des pratiques...

Où se former ?

La Médiathèque départementale a pour mission de favoriser la qualification des acteurs du livre et de la lecture seine-et-marnais. Elle établit ainsi chaque année un programme de formations diversifié et met également en place des stages à la demande des territoires.

Le CNFPT et Mediadix possèdent également une offre de formation dans le domaine des bibliothèques. D'autres structures telles que l'Institut International Charles Perrault, Lecture-Jeunesse sont quant à elles plus spécialisées dans le secteur jeunesse.